



COMMUNE DE VERRIERES

**PLAN COMMUNAL
DE DISTRIBUTION DES COMPRIMES
D'IODE STABLE
EN CAS D'ACCIDENT NUCLEAIRE**



SOMMAIRE

LES PRINCIPES

- Les modalités de déclenchement du plan, les priorités, le mode de distribution, les comprimés d'iode et leur posologie

LES FICHES DE POSTE

- Le maire
- Le responsable du stock communal
- Le responsable de la distribution
- Le responsable de la distribution aux établissements d'enseignement
- Le responsable de la distribution aux personnes isolées ou à mobilité réduite
- Le responsable de l'information de la population
- Le responsable de la sécurité et de la circulation

ANNEXES

- Le modèle de télécopie ou mel destiné à la préfecture
- L'annonce de la distribution à la population
- Les indications médicales destinées à la population
- Typologie de la population communale
- Le scénario

LES PRINCIPES

En cas d'accident nucléaire, la prise d'iode stable sous forme d'iodure de potassium diminue considérablement le risque de cancer de la thyroïde provoqué par l'inhalation d'iode radioactif. Ce médicament empêche en effet la fixation d'iode radioactif sur la glande thyroïde.

En France, le choix a été fait de mettre en place deux dispositifs complémentaires :

1/ Mise à disposition de comprimés d'iode de potassium aux personnes vivant dans une zone à proximité d'une installation nucléaire pour laquelle le plan particulier d'intervention (PPI) prévoit la distribution d'iode stable. A cet effet, les exploitants des installations ont organisé une distribution préventive de comprimés dosés à 65mg d'iodure de potassium (soit 50mg d'iode stable par comprimé) à la population concernée. La dernière distribution s'est déroulée en 2019 et ses modalités sont détaillées sur le site d'information mis en place par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) : <http://distribution-iode.com>

2/ Planification d'une distribution au reste de la population de comprimés d'iodure de potassium en cas de besoin. Cette planification tient compte des recommandations émises en juin 2007 par le groupe de travail présidé par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) sur l'élaboration d'une nouvelle stratégie de protection des populations contre des rejets radioactifs.

Le « plan communal de Distribution des comprimés d'iode » à pour objectif d'organiser ce second dispositif à l'échelle de la commune, il définit :

- 1- L'alerte de la population et la conduite à tenir pour se rendre sur les lieux de distributions.
- 2- La mise en place d'un Poste de Commandement Opérationnel en Mairie.
- 3- L'organisation des centres de distribution sur la commune.

LE PREFET DECLENCHÉ LA DISTRIBUTION PAR LES COMMUNES

Le Maire alerte son personnel communal et les conseillers municipaux et déclenche **de toute urgence et toutes affaires cessantes** le **plan communal de distribution de comprimés d'iode**.

Certaines Communes reçoivent directement le stock qui leur est alloué. Pour les autres communes, le Maire envoie une équipe prendre livraison du stock de comprimés alloué à la commune, à l'adresse qui lui est communiquée.

Ce plan a pour objet de prévoir le dispositif général organisationnel et de définir les moyens en personnel et matériels à mobiliser afin d'atteindre l'objectif fixé, à savoir assurer la distribution des comprimés d'iode à la population présente sur la commune, en tenant compte des éléments suivants :

- **Les enfants, adolescents, jeunes adultes (moins de 20 ans) et femmes enceintes sont les plus vulnérables à l'iode radioactif**
- **Pour les adultes d'âge mûr et en particulier au-delà de soixante ans, l'absence de risque de cancer thyroïdien radio-induit et le risque réel d'hyperthyroïdie dont le diagnostic et le traitement peuvent être difficiles conduisent le Conseil supérieur d'hygiène publique de France à ne pas recommander la prise d'iode stable par ces personnes.**
- **Les comprimés ne doivent être refusés à aucune catégorie de personnes**

C'est pourquoi, il existe deux scénarios :

- Si les établissements d'enseignement sont ouverts : ils font l'objet d'une livraison spécifique et prioritaire confiée au responsable de l'établissement, incluant enfants et personnel. Le solde est dirigé vers les autres points de distribution
- Si les établissements d'enseignement sont fermés : le stock est dirigé vers les autres points de distribution.

La distribution à la population générale a lieu dans les lieux qui paraissent au Maire les plus pertinents.

Les lieux de distribution seront sélectionnés en s'appuyant sur les principes suivants :

- le choix des lieux de distribution sera guidé par leur reconnaissance par la population, de façon à faciliter leur identification et localisation en cas d'urgence ;
- ces lieux doivent être activables 24 h/24, dans des délais très courts ;
- leur accessibilité doit être garantie afin de permettre une distribution rapide et sereine des comprimés ;
- ils doivent être situés en dehors des zones à risques connues ;
- leur nombre et leur répartition dans le département seront déterminés en fonction des densités de population ;
- s'agissant d'une distribution d'urgence, les établissements de santé ne doivent pas être impliqués.

Pour ce faire, ces lieux, ainsi que les procédures nécessaires à leur activation et à leur fonctionnement, devront être précisément recensés et maintenus à jour au niveau communal, donc intégrés dans les plans communaux de sauvegarde.

A titre d'exemple, des organisations et des maillages territoriaux tels que des lieux de vote, les mairies, une foire exposition fermée, des établissements scolaires et centres périscolaires (s'ils n'accueillent pas simultanément des enfants), des officines (si elles sont ouvertes), des centres sportifs ou culturels... paraissent remplir ces conditions.

Les centres hospitaliers, cliniques et services publics de l'Etat sont desservis par ailleurs, et n'ont donc pas lieu d'être pris en compte par la distribution communale.

Les comprimés d'iodure de potassium sont dosés à 65 mg, soit 50 mg d'iode stable par comprimé. Ils sont présentés en boîte contenant chacune 1 plaquette de 10 comprimés sécables en 4. Les plaquettes sont présentées en blisters sécables, ce qui facilite la distribution à l'unité.

Les comprimés sont conditionnés de la façon suivante :

- Boîte de 10 comprimés : 12cm x 5 cm X 1,5 cm = 0.09 litres
- Carton de 50 boîtes : 26cm x 15 cm x 13cm : 5 litres

Comment prendre le comprimé d'iodure de potassium ?

	Comprimé à 65 mg
Personne de plus de 12 ans	2 comprimés à dissoudre dans une boisson (eau, lait)
Enfant de 3 à 12 ans	1 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)
Enfant de 1 mois à 3 ans	1/2 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)
Enfant jusqu'à 1 mois	1/4 de comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)

	Plan ORSEC départemental Dispositions générales / Mode d'action Plan IODE	POD.G.MA.PI.3		
		Date de création : 04/10/2017	Mise à jour : 05/08/2019	
		Page 50 sur 72		

LUSSAC-LES-CHATEAUX							
DOTATION 1ère vague : 8 cartons DOTATION 2ème vague : 8 cartons							
Code canton	Code INSEE	Nom de la commune	Population totale	1ère vague (destinée à la population prioritaire)			2ème vague (basée sur le réassort EPRUS)
				estimation population concernée	nb comprimés	nb boîtes	nb boîtes estimées en réassort
86	285	Verrières	1 001	350	701	71	93

Nota : est considéré comme public prioritaire : les nourrissons, les enfants, les jeunes de moins de 20 ans ainsi que les femmes enceintes.

LES FICHES DE POSTE

COMMUNE DE	LE PLAN COMMUNAL DE DISTRIBUTION DES COMPRIMES D'IODE STABLE
VERRIERES	FICHE REFLEXE DU MAIRE

Dès réception de l'information de déclenchement du plan, le maire doit :

- Activer la cellule de crise municipale
- Mettre en œuvre le plan de rappel des personnels communaux, obtenir des renforts en personnel (associations de secourismes, associations caritatives, ...)
- Répartir les missions à chacun des personnels en fonction des tâches à accomplir préalablement définies :

Missions	Nom et coordonnées du Responsable	Opérationnel (Fiche de poste remise)	Personnel associé
PC 24h/24 en mairie		Oui/Non	
Prise en charge surveillance et répartition du stock communal		Oui/Non	
Ecoles et centres de loisirs		Oui/Non	
Autres établissements spécifiques sauf hôpitaux		Oui/Non	
Bureau de vote n°1		Oui/Non	
Communication auprès de la population		Oui/Non	
Sécurité - Circulation		Oui/Non	
Personnes isolées, fragiles ou à mobilité réduite (sauf personnes âgées de plus de 60 ans)		Oui/Non	

- S'assurer du bon déroulement de la distribution et rester en liaison avec la cellule distribution du COD (Centre Opérationnel Départemental) en préfecture (message préétabli ci-joint).
- Demander des renforts immédiatement en cas de troubles à l'ordre public.
- Intégrer les consignes préfectorales d'évacuation ou de confinement.

COMMUNE DE	LE PLAN COMMUNAL DE DISTRIBUTION DES COMPRIMÉS D'IODE STABLE
VERRIERES	FICHE-REFLEXE DU RESPONSABLE DE LA DISTRIBUTION

Pour certaines villes, le stock alloué est livré par le grossiste-répartiteur en un lieu prévu à l'avance.

Pour les autres communes, une équipe de 2 personnes minimum doit prendre un véhicule (une voiture ordinaire suffit) et prendre livraison du stock de comprimés alloué à la commune auprès du point relais désigné dans le plan préfectoral.

Les comprimés d'iodure de potassium sont dosés à 65 mg, soit 50 mg d'iode stable par comprimé. Ils sont présentés en boîte contenant chacune 1 plaquette de 10 comprimés sécables en 4. Les plaquettes sont présentées en blisters sécables, ce qui facilite la distribution à l'unité.

Le responsable du stock communal est informé qu'il peut y avoir deux livraisons successives :

- une première succédant le déclenchement préfectoral
- une seconde a priori équivalente, quelques heures après

Le responsable du stock communal

- Prend ses dispositions pour récupérer le stock communal
- Doit disposer de la partie du plan communal concernant les points de distribution (annexes 5 et 6) et les 2 scénarios de distribution, qui doit lui permettre d'effectuer la répartition aux différents lieux de distribution. Il la vérifie et la fait valider par le maire.
- Planifie la répartition du stock et la fait réaliser
- Obtient confirmation des livraisons effectuées
- Préviens le PC en mairie de l'achèvement de la distribution du premier stock puis du second

COMMUNE DE	LE PLAN COMMUNAL DE DISTRIBUTION DES COMPRIMÉS D'IODE STABLE
VERRIERES	FICHE-REFLEXE DU RESPONSABLE D'UN POINT DISTRIBUTION

Point distribution : Adresse : Quartier desservi : Nombre d'habitants : Nombre de comprimés attribués :

- Dès réception de l'appel, le responsable de site réceptionne le stock de comprimés et le transporte lui-même vers le point distribution qui lui est confié par le Maire ou son représentant.
- S'assure de la présence des effectifs nécessaires pour les opérations de distribution
- Vérifie que les moyens matériels nécessaires sont disponibles tables, chaises, panneaux d'information, plusieurs ciseaux (découpage des blisters, containers de récupération des déchets (emballages plastiques et cartons), téléphone (liaison avec salle opérationnelle de la mairie)
- Organise et supervise les opérations de distribution :
 - une équipe : distribution individuelle de comprimés, de manière très rapide (c'est la personne qui distribue les comprimés qui se déplace le long de la file d'attente) selon les modalités présentées dans la fiche « Indications médicales »
 - une équipe sécurité : mise en file, identification des publics prioritaires
 - une équipe circulation : évite le stationnement gênant à proximité du site, fléchage,...
- Informe et répond aux demandes de renseignements de la population : par affichage des indications médicales et du message du Maire à la population
- Rend compte au Maire, ou au poste de commandement en mairie :
 - du démarrage de la distribution
 - de toute difficulté
 - de la fin de la distribution
 - d'un éventuel excédent de stock non utilisé

COMMUNE DE	LE PLAN COMMUNAL DE DISTRIBUTION DES COMPRIMÉS D'IODE STABLE
VERRIERES	FICHE-REFLEXE DU RESPONSABLE D'UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OU SENSIBLE

Etablissement : Adresse : Nombre de personnes concernées (pensionnaires, usagers et personnel) : Nombre de comprimés attribués :

Le responsable d'établissement organise la distribution aux enfants et à son personnel à partir d'une livraison effectuée par les équipes communales. Il exclura de cette distribution les enfants pour lesquels les parents auront préalablement signalé une intolérance à l'iode ou un refus d'administration de médicament. Il lui appartient également d'organiser le confinement des élèves si telle est la consigne, ou de fermer son établissement si nécessaire.

Cette distribution avec demande d'absorption autoritaire avec un verre d'eau aux enfants, sur ordre gouvernemental ou préfectoral, sans l'obtention d'une autorisation parentale écrite, s'appuie sur l'avis du 7 octobre 1998 du Conseil supérieur d'hygiène publique de France, section de la radioprotection, sur la prévention des conséquences d'une contamination du public par les isotopes radioactifs de l'iode au moyen d'iode stable, qui considère « comme non réaliste de faire dépendre la prise de comprimé (d'iode) d'une consultation médicale en temps réel »

- Dès réception de l'appel, le responsable de l'établissement réceptionne le stock de comprimés qui lui est confié par le Maire ou son représentant. Il vérifie que le stock est en adéquation avec les besoins de la population qu'il dessert.
- S'assure de la présence des effectifs nécessaires pour les opérations de distribution
- Vérifie que les moyens matériels nécessaires sont disponibles tables, chaises, panneaux d'information, plusieurs ciseaux (découpage des blisters, containers de récupération des déchets (emballages plastiques et cartons), téléphone (liaison avec salle opérationnelle de la mairie)
- Organise et supervise les opérations de distribution :
 - une équipe : découpage des blisters de comprimés, et surveillance du stock
 - une équipe : distribution individuelle de comprimés, de manière très rapide selon les modalités présentées dans la fiche « Indications médicales »
 - une équipe sécurité intérieure: mise en file, séparation des publics prioritaires des non prioritaires (deux files distinctes)
 - une équipe sécurité extérieure : condamne l'accès à l'établissement

Pour les enfants mineurs, il s'assure qu'ils prennent immédiatement la dose prévue, avec un verre d'eau.

Les personnes ayant obtenus leur comprimé sont ensuite mises à l'abri à l'intérieur des locaux. Les parents sont parallèlement invités à ne pas venir chercher leurs enfants à l'école en dehors des heures habituelles.

- Informe et répond aux demandes de renseignements interne : par affichage des indications médicales
- Rend compte au Maire, ou au poste de commandement en mairie :
 - du démarrage de la distribution
 - de toute difficulté
 - de la fin de la distribution
 - d'un éventuel excédent de stock non utilisé

COMMUNE DE	LE PLAN COMMUNAL DE DISTRIBUTION DES COMPRIMÉS D'IODE STABLE
VERRIERES	FICHE-REFLEXE DU RESPONSABLE DE LA DISTRIBUTION AUX PERSONNES ISOLEES OU A MOBILITE REDUITE

Nombre de personnes concernées : Nombre de comprimés attribués :

Pour les adultes d'âge mûr et en particulier au-delà de soixante ans, l'absence de risque de cancer thyroïdien radio-induit et le risque réel d'hyperthyroïdie dont le diagnostic et le traitement peuvent être difficiles conduisent le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France à ne pas recommander la prise d'iode stable par ces personnes.

Une équipe de distribution itinérante aux établissements ou à domicile exclura donc les personnes de plus de 60 ans (seules celles qui feront volontairement la démarche malgré la recommandation ci-dessus pourront obtenir 2 comprimés auprès de la distribution fixe)

- Se procure le stock de comprimés prévu auprès du responsable du stock communal. Il vérifie que le stock est en adéquation avec le recensement des personnes isolées ou à mobilité réduite, de moins de 60 ans.
- S'assure de la présence des effectifs nécessaires pour les opérations de distribution en porte à porte. Il veille à ne pas confier des stocks importants aux équipes de distribution
- Vérifie que les véhicules nécessaires sont disponibles
- Organise et supervise les opérations de distribution
- Informe et répond aux demandes de renseignements à partir des indications médicales fournies
- Rend compte au Maire, ou au poste de commandement en mairie :
 - du démarrage de la distribution
 - de toute difficulté
 - de la fin de la distribution
 - d'un éventuel excédent de stock non utilisé

COMMUNE DE	LE PLAN COMMUNAL DE DISTRIBUTION DES COMPRIMES D'IODE STABLE
VERRIERES	FICHE-REFLEXE DU RESPONSABLE de L'INFORMATION DE LA POPULATION

Il est basé au PC en mairie.

Il dispose de l'inventaire des moyens d'information disponible, ci-dessous, et organise l'information auprès de la population. Il répète l'opération à plusieurs reprises, sans craindre la redondance :

MOYENS	NOMBRE
SIRENE	1 tocsin
VOITURE HAUT-PARLEUR	2

AUTRES MOYENS

MOYENS	
PORTE A PORTE	
TELEPHONE	
RADIO LOCALE	

Il se base sur les éléments de communication transmis par la préfecture et le premier paragraphe du plan communal « Les principes ».

COMMUNE DE	LE PLAN COMMUNAL DE DISTRIBUTION DES COMPRIMES D'IODE STABLE
VERRIERES	FICHE-REFLEXE DU RESPONSABLE DE LA SECURITE ET DE LA CIRCULATION

Il est basé au PC en mairie, et travaille en étroite relation avec le Maire ou son représentant, ainsi qu'avec la Police ou la Gendarmerie.

Il s'assure d'un personnel le plus important possible.

Il doit devancer les problèmes d'encombrement dus au stationnement anarchique de véhicules autour des points de distribution, voire autour des écoles (les parents sont invités à ne pas venir chercher immédiatement leurs enfants à l'école).

Il demande des renforts en cas de besoin.

MAIRIE DE VERRIERES

M. Le Préfet

**Cellule Distribution du COD
Centre Opérationnel Départemental**

Fax :

Mel :.....

OBJET : Etat d'avancement de la distribution de comprimés d'iode

- Distribution commencée : tous les sites de distribution sont pourvus en comprimés**

- Distribution achevée**

- Difficultés particulières :**

Le Maire,

ANNEXE 2

MESSAGE TYPE D'INFORMATION DE LA POPULATION

(A adapter selon le message reçu de la préfecture)

La préfecture demande le déclenchement de la distribution de comprimés d'iode à la population.

Les indications médicales figurent ci-joint.

Aussi, nous vous demandons de vous rendre sans délai à XXXXXXXXXXXX où un traitement préventif – comprimé d'iode – vous sera distribué. Il est demandé qu'une seule personne adulte par famille, vienne chercher ces comprimés, avec une pièce d'identité ou le livret de famille.

Si vous travaillez dans la commune sans y résider, si vous êtes non inscrit sur les listes électorales, de passage, ou encore si vous êtes loin de chez vous, vous devez vous rendre à la mairie où le traitement vous sera remis.

Nous vous demandons, une fois que vous êtes allé chercher le traitement, de rentrer chez vous directement, de prendre immédiatement le traitement préventif et d'écouter la radio ou la télévision grâce auxquelles vous serez régulièrement tenu informé ; d'autres consignes pourront éventuellement vous être données.

Si les enfants sont à l'école, ils doivent y rester : ils y sont à l'abri et y reçoivent le dosage adapté. Inutile d'aller les chercher avant l'horaire normal. Les établissements recevant des enfants –s'ils sont ouverts- sont livrés prioritairement.

Éléments d'information sur la prise d'iode stable

Les pouvoirs publics ont demandé la distribution de comprimés d'iodure de potassium. Ce document vous informe sur l'utilité et l'utilisation de ces comprimés, ainsi que sur les moyens de protection complémentaires. **Les comprimés d'iodure de potassium ne doivent être ingérés que sur ordre des autorités publiques.**

Qu'est-ce que l'iode ?

L'iode est un oligo-élément naturel, indispensable au fonctionnement de la thyroïde. On le trouve dans l'eau et les aliments que nous consommons (poissons, viandes, fruits, lait...).

En cas d'accident nucléaire, de l'iode radioactif provenant d'une réaction physique qui a lieu à l'intérieur du réacteur peut être rejeté dans l'environnement.

Comment un comprimé d'iodure de potassium protège la thyroïde de l'iode radioactif ?

Respiré ou avalé, l'iode radioactif se fixe sur la glande thyroïde et peut ainsi augmenter le risque de cancer de cet organe, surtout chez les enfants. Prendre un comprimé d'iode stable avant ou moins de 24 heures après les rejets d'iode radioactif protège efficacement la thyroïde en empêchant l'iode radioactif de s'y concentrer. La thyroïde est alors préservée.

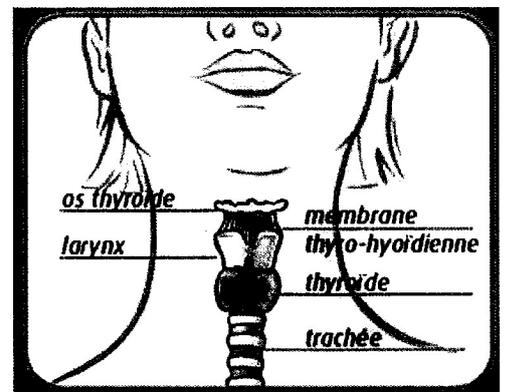
Quand doit-on prendre un comprimé d'iodure de potassium ?

Le comprimé d'iodure de potassium doit être pris uniquement et immédiatement à la demande des autorités locales, en France le Préfet. Son efficacité est maximale s'il est ingéré 1 heure avant le rejet d'iode radioactif et au plus tard 24 heures après exposition.

Qu'est-ce que la thyroïde ?

C'est une petite glande (environ 5 cm chez l'adulte) située sur le devant du cou.

La thyroïde fabrique les hormones thyroïdiennes qui jouent un rôle essentiel chez l'homme : croissance, développement intellectuel... Elle a un rôle particulièrement important chez l'enfant, et ce, dès la vie intra-utérine.



Comment prendre le comprimé d'iodure de potassium ?

	Comprimé à 65 mg	Comprimé à 130 mg
Personne de plus de 12 ans	2 comprimés à dissoudre dans une boisson (eau, lait)	1 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)
Enfant de 3 à 12 ans	1 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)	1/2 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)
Enfant de 1 mois à 3 ans	1/2 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)	1/4 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)
Enfant jusqu'à 1 mois	1/4 de comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)	1/8 de comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)

Les contre-indications et les effets secondaires sont rares. Les personnes ayant une allergie à l'iode et les personnes traitées pour leur glande thyroïde doivent prendre conseil auprès du professionnel de santé présent.

L'iode selon l'âge et les priorités

- Les enfants, adolescents, jeunes adultes (moins de 20 ans) et femmes enceintes sont les plus vulnérables à l'iode radioactif
- Pour les adultes d'âge mûr et en particulier au-delà de soixante ans, l'absence de risque de cancer thyroïdien radio-induit et le risque réel d'hyperthyroïdie dont le diagnostic et le traitement peuvent être difficiles conduisent le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France à ne pas recommander la prise d'iode stable par ces personnes.
- Les comprimés ne sont refusés à aucune catégorie de personnes

Source : Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France

Les autres actions de protection

<http://www.risques.sante.fr>

La mise à l'abri/le confinement

La mise à l'abri est une protection efficace contre les effets des radioéléments qui sont rejetés en cas d'accident nucléaire. Dès l'alerte, il faut rentrer chez soi ou rester à l'intérieur d'un bâtiment en dur, fermer les portes et fenêtres et écouter la radio. Celle-ci diffusera régulièrement des informations sur la conduite à tenir. Il n'est pas nécessaire de boucher les aérations mais il faut arrêter les ventilations mécaniques. Il est important d'avoir ses comprimés d'iode à portée de main.

Ne quittez pas le lieu où vous êtes sans en avoir reçu l'autorisation des autorités.

L'évacuation

Selon l'importance des rejets, l'évacuation peut être nécessaire. Elle est décidée par les autorités publiques.

A savoir

En cas d'accident nucléaire, ne consommez pas les produits de votre jardin sans l'approbation des autorités. Utilisez vos provisions et restez enfermés chez vous jusqu'à la fin de l'alerte. Vous pouvez consommer de l'eau en bouteille ou de l'eau du robinet (généralement peu vulnérable à la contamination radioactive, du moins à court terme), sauf indication contraire des autorités ; en revanche, ne pas consommer d'eau de citerne ou directement prélevée en surface.

TYPOLOGIE DE LA POPULATION COMMUNALE

Cette fiche a pour objet de décrire quantitativement les caractéristiques de la population :

Population totale =

Les moins de 12 ans représentent environ 15 % en moyenne départementale =

Les plus de 12 ans représentent environ 85% en moyenne départementale =

Les personnes de moins de 25 ans représentent environ 30% en moyenne départementale =

Les femmes enceintes représentent environ moins de 1% en moyenne départementale =

Enfants ou étudiants en établissement d'enseignement =

Services Publics de l'Etat à exclure de la distribution =

Population travaillant dans la commune mais n'y résidant pas =

Population touristique =

Personnes de moins de 60 ans à mobilité réduite ou fragiles à domicile =

Personnes SDF =

Gens du voyage =

ANNEXE 5

Scénario n°1 : les établissements d'enseignement sont ouverts : Une partie du stock communal est dirigée prioritairement vers les écoles.

	Localisation	CAPACITE	Nbre de boîtes	Coordonnées du responsable
Etablissement scolaire				
Centre de loisirs				
Garderie				

	Coordonnées	Estimation Population	Nombre de boîtes
Point distribution n°1			
Point distribution n°2			
Point distribution n°			
Distribution en porte à porte aux personnes à mobilité réduite de moins de 60 ans			

ANNEXE 6

Scénario n°2 : les établissements d'enseignement sont fermés : le stock est réparti, dans les points distribution :

	Coordonnées	Population	Nombre de boîtes
Point distribution n°1			
Point distribution n°2			
Point distribution n°			
Distribution en porte à porte aux personnes à mobilité réduite de moins de 60 ans			